



Développement local

Les associations nationales du CELAVAR protestent Financements en baisse de près des deux tiers entre 2003 et 2006

Le CEAS de la Mayenne est adhérent à Culture et Promotion (Paris), lui-même adhérent au Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR) ⁽¹⁾. Celui-ci a tenu une conférence de presse le jeudi 2 mars, au Salon international de l'agriculture, pour alerter sur le désengagement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Après avoir été précurseur en matière de convention pluriannuelle avec les réseaux associatifs nationaux, le ministère a décidé, pour l'année 2005 et ensuite pour les années 2006-2008, de procéder par appel à projets pour déterminer les réseaux associatifs qu'il devrait soutenir. Les résultats viennent de tomber et plusieurs associations nationales qui travaillaient en partenariat avec le ministère depuis plus de quinze ans viennent d'apprendre, de manière sibylline, qu'elles ne seraient plus soutenues.

Un grand nombre d'entre elles s'étaient réunies, au début des années 1990, en créant le CELAVAR afin de faire progresser leurs collaborations, la mutualisation de leurs pratiques, la pertinence de leurs travaux, l'efficacité de leurs actions. Ainsi, elles ont contribué à affirmer une définition du développement rural pas uniquement centré sur le seul développement agricole, mais qui devait prendre en compte création d'activités, ingénierie territoriale, développement social et culturel.

Leurs travaux ont été évalués par l'inspection générale du ministère, le COPERCI, et leurs conclusions, restées « secrètes », semblaient globalement positives pour ces associations et préconisaient même que le ministère entende mieux ce qu'elles proposaient aux fins d'intégration dans la mise en œuvre des politiques de développement des territoires ruraux. La loi promulguée le 23 février 2005 relative à l'animation des territoires

ruraux précise la place importante des associations pour le renouveau de ces territoires.

Des contradictions évidentes

Pourtant les associations nationales du CELAVAR, qui représentent 30 000 associations locales et 50 000 emplois, ont vu leurs financements baisser de près de deux tiers entre 2003 et 2006. La concertation qui avait été annoncée n'a pas eu lieu. L'arbitraire a été préféré au partenariat, la mise en concurrence au dialogue, la mise en danger d'emplois au développement.

Cette situation est évidemment dommageable pour ces réseaux associatifs, mais elle l'est aussi pour l'Etat. Alors que le Premier ministre a réuni, le 23 janvier dernier, une première conférence nationale de la vie associative, à laquelle le CELAVAR a fortement contribué, on peut avoir l'impression que les promesses qui en ressortent n'engageaient que ceux qui voulaient bien y croire.

Les réseaux associatifs réunis au sein du CELAVAR ne peuvent se contenter de décisions unilatérales. Celles-ci semblent en contradiction avec le renouveau du partenariat prôné par le Premier ministre mais aussi avec ce qu'apportent les citoyens mobilisés et organisés du monde rural.

Source : communiqué de presse du CELAVAR (28 février 2006).

⁽¹⁾ - Membres adhérents du CELAVAR : AFIP, Chantier école, Culture et Promotion, FN.CIVAM, FN.FR, GREP, Inter-AFOCG, La Ligue de l'enseignement, MRJC, PEC, UN.ADMR, UNADEL, UNAREC et UN.CPIE. Parmi les partenaires associés, entre autres le CNIDFF, la FCSF, la FN.CUMA, Mairie conseils...



Courrier des lecteurs

La proposition de loi de Pierre Lang, tendant à rendre obligatoire la déclaration de domicile, a suscité quelques réactions. Pour rassurer les uns et les autres, même si le recensement rénové présente plein d'inconvénients (surtout pour les analyses infradépartementales), même si d'autres pays ont adopté ce système pour recenser leur population, il est peu probable que cette proposition de loi aboutisse un jour, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'une proposition isolée (un seul député).

« En période, écrit un adhérent du CEAS, où la chasse est faite aux clandestins, aux précaires de

tous ordres, aux perdants du système, toute proposition allant dans le sens d'un meilleur repérage des individus ne peut être que d'inspiration policière, répressive ».

Avec la mise en œuvre d'une telle proposition en lien avec le raccordement aux réseaux publics d'électricité, poursuit cet adhérent, « des clandestins et autres précaires (c'est-à-dire des victimes) seraient amenés à se passer d'électricité (donc de chauffage dans beaucoup de cas) et à accroître encore la précarité dans laquelle ils se trouvent ».



A votre agenda

Egalité d'accès aux responsabilités associatives dans le sport ?
le vendredi 10 mars, à Laval

En Mayenne, les femmes représentent 29 % des sportifs licenciés et 17 % des dirigeants élus des comités sportifs départementaux ⁽¹⁾.

Le vendredi 10 mars 2006, à 20h30, dans la salle Athènes du CREF (109, avenue Pierre-de-Coubertin, à côté de la Maison des sports), à Laval, le CDOS organise, dans le cadre de la journée internationale des femmes du 8 mars, une soirée-débat sur le thème : « Femmes et hommes : égalité d'accès aux responsabilités associatives dans le sport ? » Cette soirée permettra des échanges et témoignages de dirigeantes sportives, de responsables associatifs... Participation du CEAS (introduction et synthèse). Soirée ouverte à toutes et tous. Entrée gratuite.

Renseignements :

Tél : 02.43.67.10.30. Mél : CDOS-53@wanadoo.fr

La parité en politique
**le samedi 8 avril,
à Cossé-le-Vivien**

Le CEAS de la Mayenne tiendra son assemblée générale le samedi 8 avril 2006, à Cossé-le-Vivien (salle Saint-Exupéry). Le thème retenu cette année est celui de la parité en politique, et notamment la place donnée aux femmes dans les différentes fonctions électives.

A l'issue des élections municipales de mars 2001 qui ont été les premières élections où s'est trouvé appliqué le principe de parité, on a pu constater, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un doublement de la proportion de femmes élues : leur nombre est passé de 25,7 % (en 1995) à 47,5 %. Cependant, si l'on envisage toutes les communes de France métropolitaine, le pourcentage est passé de 21,7 % à 33 %. Ce deuxième chiffre montre à lui seul que, sans l'obligation posée par la loi, le nombre de femmes élues reste toujours beaucoup plus modeste...

La pensée hebdomadaire

« Dans une société – occidentale – fortement pourvue en moyens d'expertise et d'action professionnelles, la démarche des CEAS se caractérise par une "façon d'agir" propre. Elle repose sur la conviction que chaque Homme, capable de réflexion et d'action, est une ressource pour le monde et le fait qu'une véritable vie sociale exige la participation active de tous. Cette forme de citoyenneté nous semble d'une très grande actualité ».

Gaston Vandecandelaere, président de l'Union régionale des Centres d'étude et d'action sociales du Nord-Pas-de-Calais.

⁽¹⁾ - Source : Comité départemental olympique et sportif (CDOS 53), février 2006.